

Comment déclarer un sinistre ?

Lorsque les garanties Assurances sont en jeu, l'assuré doit impérativement :

→ Aviser par écrit Gritchen Affinity de tout sinistre de nature à entraîner une prise en charge dans les cinq jours ouvrés (délai ramené à deux jours ouvrés en cas de vol).

Ces délais courent à compter de la connaissance par l'assuré du sinistre de nature à entraîner la mise en place de la garantie.

Passé ce délai, l'assuré sera déchu de tout droit à indemnité si le retard a causé un préjudice à la Compagnie.

→ Déclarer spontanément à Gritchen Affinity les garanties souscrites sur le même risque auprès d'autres assureurs

Vos risques Assurances

Déclarer votre sinistre dans les 5 jours ouvrés.

- **Pour une gestion moderne et rapide de vos sinistres assurances**

Connectez-vous sur le site :

<http://www.declare.fr>

- **Pour une gestion traditionnelle de vos sinistres assurances :**

Envoyez-nous un email : sinistre@declare.fr

Par courrier : Gritchen Affinity – Service Sinistre
27 Rue Charles Durand – CS70139
18021 Bourges Cedex